



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Publié le :  
08 JUIL.2026

**CCAS**  
■ DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2026\_038

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SEANCE DU 30 JUIN 2026**

**Point n°2 : Reprise du résultat du compte administratif 2025 du budget principal du CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à dix-sept heures quinze,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur - Marne, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Présent(e)s :**

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme Marie-Flore NGUEMENCHE

Mme Geneviève CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présent(e)s : 11

Nombre de procurations : 1

Nombre de votant(e)s : 12

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**12 votes pour**

M. Laurent JEANNE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mme Sophie AMAR, Mme Asma ASHRAF, Mme Isabelle DEISS, M. Julien LEGER, Mme Josiane ALIX, M. Jean-Louis BESNARD, Mme Khadija BOUCLAGHEM, Mme Hélène FORHAN, M. Patrick HAMARD, Mme Geneviève CARPE

**0 abstention,**

**0 NPPV**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat. La juridiction territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260630-2026\_038-DE  
Date de réception préfecture : 07/07/2026

# CCAS

■ DIRECTION DE LA SOLIDARITE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
Administration générale  
CA du 30/06/2026

## Délibération N°2026-38

**Objet : Reprise du résultat du compte administratif 2025 du Budget Principal du CCAS**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** l'instruction M 57 sur la comptabilité des communes et de leurs Etablissements publics ;

**Vu** le Budget primitif 2026 du CCAS adopté par le Conseil d'Administration le 29 avril 2026 ;

**Vu** le compte administratif 2025 du CCAS adopté par le Conseil d'Administration le 30 juin 2026 ;

### **APRES AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** DECIDE de reprendre les résultats de clôture constatés au compte administratif 2025 du Budget principal du C.C.A.S,

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 108 225,49€

Résultat de clôture de la section d'investissement (1) : 56 260,79€

Solde des restes d'investissement à réaliser (2) : -9 985,52€

Excédent de financement de la section d'investissement = (1) + (2) 46 275,27€

Comme suit :

- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est inscrit au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 108 225,49€
- Le résultat de clôture de la section d'investissement est inscrit au compte 001 « résultat de d'investissement reporté » pour 56 260,79 €

**Article 2 :** REPREND les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 9 985,52€

Le Maire,

Président du Centre Communal d'Action Sociale



Laurent JEANNE

Accusé de réception en préfecture  
094-269401071-20260630-2026\_038-DE  
Date de dépôt en préfecture : 07/07/2026